

000055

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-215902073-20221020-55_2022-DE



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

OBJET :

LOTISSEMENT « CLOS
DES PENSEES »

CESSION DE LA
PARCELLE
CADASTREE SECTION
AH N° 663 SISE A
ESCAUTPONT - RUE
DES PENSEES
(LOT N° 5)

MONSIEUR ERIC
BRILLER ET MADAME
ANNE RUFFIN

Date de la convocation
Le 02 Septembre 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Le Maire ou le Président
informe que la présente
délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de LILLE dans
un délai de 2 mois, à compter
de la présente publication par
courrier postal (CS 62039
59014 cedex, 5 Rue Geoffroy
Saint-Hilaire, 59000 LILLE) ;

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le
20 octobre 2022
publiée ou notifiée le
21 octobre 2022

Document certifié conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 09 SEPTEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Neuf Septembre à Dix-huit heures Trente minutes, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée aux portes de l'Hôtel de Ville conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Daniel HERLAUD, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, (à partir de 19 h 20), Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Jean-Luc BULENS, Mmes Sylviane DEBOSZ, Corinne WISNIEWSKI, Monique PASSET, Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, MM. Benjamin LECLERCQ, Cédric LATOUCHE, Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Tiffanie SURIA.

Excusés : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA (pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL jusqu'à 19 h 20), Annie NOTELET (pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET), Patricia DURIEUX-PATRIS (pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), M. Didier MARMIGNON (pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Mme Sandrine PONCHANT-CODET (pouvoir à Mme Corinne WISNIEWSKI), MM. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Michel RENARD), Anthony HERNANDEZ (pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Mme Virginie BERNUS (Pouvoir à Mme Sylviane DEBOSZ).

Absents : M. Benamar TOUATI.

Secrétaires de séances : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL.

Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif ;

VU la délibération N° 49 du Conseil Municipal en date du 03 Juillet 2020 concernant la commercialisation des parcelles « CLOS DES PENSEES » sises à ESCAUTPONT - Rue des Pensées ;

VU la délibération N° 56 du Conseil Municipal en date du 25 Septembre 2020 validant la délibération N° 49 susvisée ;

000055

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Publié le 20/10/2022

ID : 059-215902073-20221020-55 (2022-DE) ;

VU la délibération N° 37 du Conseil Municipal en date du 10/07/2021 approuvant le prix de cession à 100 000 €

VU la promesse de vente en date du 06 Juillet 2022 établie par l'Office Notarial VANESSA CAMUS-URBACZKA et CHLOE DELDICQUE – Notaires Associées – 10 Place Verte – B.P 11 à CONDE SUR L'ESCAUT ;

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la mise en vente des 6 lots libres de constructeurs, situés Rue des Pensées, des acquéreurs se sont positionnés pour l'achat du lot N° 5 présenté ci-après :

Il a été convenu par compromis de vente en date du 06 Juillet 2022 de céder à Monsieur Eric BRILLER et Madame Anne RUFFIN la parcelle cadastrée section AH N° 663 sise à ESCAUTPONT - Rue des Pensées, d'une superficie de 437 m² pour un montant de 47 340,21 € HT, soit 56 810,00 € TTC, correspondant au lot N° 5 du lotissement « LE CLOS DES PENSEES ».

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'une part, d'approuver la cession à Monsieur Eric BRILLER et Madame Anne RUFFIN du terrain cité ci-dessus, pour un montant de 47 340,21 € HT, soit 56 810,00 € TTC.
- D'autre part, de l'autoriser à signer tous les actes notariés permettant la réalisation de cette vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI L'EXPOSE DE MADAME LE MAIRE ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A L'UNANIMITE ;

APPROUVE la cession à Monsieur Eric BRILLER et Madame Anne RUFFIN de la parcelle cadastrée section AH N° 663 sise à ESCAUTPONT - Rue des Pensées, d'une superficie de 437 m² pour un montant de 47 340,21 € HT, soit 56 810,00 € TTC, correspondant au lot N° 5 du lotissement « LE CLOS DES PENSEES ».

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes notariés permettant la réalisation de cette vente.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. LEGENDRE-DELHAYE.